



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le seize février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, LAURENT Marianne, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : M. PELLEGRINO Marcel représenté par Mme RAPUC Louise.

Absents : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, M. AUBERT Éric

Convocation du : 8 février 2018

*Nb de membres : 13
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 9
Contre :
Abstention : 1*

Délibération n° 2018-03D : Attribution d'une participation aux différents séjours organisés par le collège SAINT BLAISE pour chaque élève demeurant CLANS y participant.

Monsieur le Maire fait état de demandes d'aides reçues en mairie pour des séjours scolaires organisés par le collège St Blaise pour des élèves demeurant à Clans :

- Séjour à Rome d'un montant de 308 €,
- Séjour en Autriche d'un montant de 377 €,
- Séjour à Toulouse d'un montant de 165 €,

Sur proposition de Monsieur le Maire de CLANS,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer une participation financière correspondant à 35 % du montant du séjour par élève participant au voyage et qui réside sur la commune de CLANS, tel que :

	Prix du séjour	35%
Séjour à Rome	308	107,80
Séjour en Autriche	377	131,95
Séjour à Toulouse	165	57,75

- **DECIDE** qu'une seule aide ne sera versée par enfant et qu'elle correspondra au séjour le plus onéreux,

AR PREFECTURE

006-210600425-20180216-2018_03D-DE
Collège St-Blaise 2018

- **DECIDE** de verser directement la subvention au Collège St-Blaise

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du*



LE MAIRE
Roger MARIA